

S'INFORMER - S'INSCRIRE - S'ENGAGER

LE SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

PROMOTION 2022

Vidéo de présentation



Pour visualiser cette vidéo de 33 secondes, une connexion internet est nécessaire

Le SNU comment ça marche ?

Le Service national universel (SNU) s'adresse à tous les jeunes Français âgés de 15 à 17 ans en 2022 qui souhaitent s'investir dans une société de l'engagement, bâtie autour de la cohésion nationale.


Il comporte **un séjour de cohésion** et **une mission d'intérêt général**. Chaque jeune peut ensuite poursuivre une période d'engagement s'il le souhaite dans un dispositif de volontariat existant (jeunes sapeurs-pompiers, cadets de la Gendarmerie, Service Civique, bénévolat...).



1

Séjour de cohésion

- ✓ 2 semaines
- ✓ dans un autre département



2

Mission d'intérêt général

- ✓ 84 heures réparties au cours de l'année
- ✓ près de chez soi
- ✓ l'année qui suit le séjour de cohésion

3

Engagement volontaire

- ✓ partout en France ou dans le monde selon les dispositifs
- ✓ entre 16 et 25 ans

Le SNU, ses objectifs

Le SNU est **une opportunité de vie collective** pour créer des liens nouveaux, apprendre la vie en communauté, **développer une culture de l'engagement** et ainsi affirmer sa place dans la société.

LES OBJECTIFS



Faire vivre
les valeurs
républicaines



Renforcer
la cohésion
nationale



Développer
une culture de
l'engagement



Accompagner
l'insertion
sociale et
professionnelle

Le SNU, qui est concerné ?

En 2022, le SNU accueillera 50 000 volontaires

Le SNU concerne tous les jeunes Français, filles et garçons, âgés de 15 à 17 ans au moment du séjour de cohésion, qu'ils soient scolarisés ou non, en emploi, en apprentissage, sans activité...

3 sessions du séjour de cohésion seront proposées :

Du 13 au 25 février 2022 *
Ou du 12 au 24 juin 2022
Ou du 3 au 15 juillet 2022

**Pour la session de février, les inscriptions se terminent le 17 décembre 2021.*

Ouvertes à tous, ces différentes sessions répondent aux différentes disponibilités des jeunes. En particulier, les élèves de première et terminale sont invités à s'inscrire sur la session de juillet.

Le SNU est universel et inclusif. La participation des jeunes en situation de handicap est un droit. Les modalités d'accueil sont organisées en fonction de leurs besoins.

Le SNU, comment s'inscrire ?

Rendez-vous sur le site snu.gouv.fr
ou directement sur [le formulaire d'inscription](#)

Il suffit de **quelques minutes pour s'inscrire** et les documents nécessaires sont :

- Une **pièce d'identité** (Carte Nationale d'Identité ou Passeport)
- L'accord du ou des **représentants légaux**

REPUBLICQUE FRANÇAISE

SNU

CONNEXION

Participez au SNU

Une aventure en trois phases

PHASE 1
Le séjour de cohésion
3 sessions possibles en février, juin et juillet 2022

PHASE 2
La mission d'intérêt général
84 heures à réaliser au cours de l'année suivant le séjour de cohésion

PHASE 3 - FACULTATIVE
L'engagement
Mission facultative de 3 mois minimum

COMMENCER L'INSCRIPTION

CONDITIONS D'INSCRIPTION

J'aurai 15, 16 ou 17 ans au moment de mon séjour de cohésion

Je suis de nationalité française

Vérifiez si vous êtes éligible au SNU :

SÉJOUR DU 13 AU 25 FÉVRIER 2022

SÉJOUR DU 12 AU 24 JUIN 2022

SÉJOUR DU 3 AU 15 JUILLET 2022

Etape 1 : le séjour de cohésion

Le SNU est une opportunité de vie collective pour créer des liens nouveaux, apprendre la vie en communauté, développer sa culture de l'engagement et ainsi affirmer sa place dans la société.



Quelles thématiques ?

- 1 Activités physiques, sportives et de cohésion
- 2 Autonomie, connaissance des services publics, accès aux droits, promotion de la santé
- 3 Citoyenneté et institutions nationales et européennes
- 4 Culture et patrimoine
- 5 Découverte de l'engagement
- 6 Défense, sécurité et résilience nationales
- 7 Développement durable et transition écologique

Cette année la mobilité sera à nouveau infra régionale.



Où ?

Dans des centres de cohésion installés dans des internats publics ou des centres de vacances situés dans un autre département que celui du volontaire.



Quand ?

- du 13 au 25 février 2022
OU
- du 12 au 24 juin 2022
OU
- du 3 au 15 juillet 2022



Et après ?

Une cérémonie de clôture est organisée le dernier jour et chaque volontaire reçoit une attestation de participation au séjour de cohésion.

Vous êtes en seconde et vous avez cours durant les dates du séjour de février ? Renseignez-vous auprès de votre chef d'établissement, il pourra vous indiquer si votre participation au SNU est possible !

L'organisation dans les centres

Les **centres** d'hébergement SNU sont répartis sur l'ensemble du territoire national .

Organisés en maisonnées, ils peuvent accueillir chacun entre 100 et 200 volontaires et une équipe de cadres et de tuteurs.

Les maisonnées, unités de vie courante non mixtes, accueillent 10 à 15 volontaires.

Les **encadrants** sont issus des corps en uniforme, de l'éducation populaire et de l'Education nationale notamment. La direction du centre est assurée par une équipe composée de cadres expérimentés, dont un cadre de santé, référent sanitaire sur l'ensemble du séjour.

Les protocoles sanitaires en vigueur, appliqués pour les accueils collectifs de mineurs (ACM), seront mis en place dans les centres SNU.

La vie du centre est organisée autour d'un programme d'activités diversifiées, des temps de cohésion et des temps de démocratie interne permettant la participation active de chaque volontaire.

La participation au séjour de cohésion est prise en charge par l'État : transport, alimentation, activités, tenue, etc. Les frais médicaux éventuels demeurent à la charge des familles.

L'organisation dans les centres

Comment se passent les journées ?

La journée débute par le lever des couleurs, cérémonie pendant laquelle on lève le drapeau français et chante *La Marseillaise*. Des activités pratiques et des mises en situation sont organisées autour de temps collectifs, comme la formation aux premiers secours, la participation à des actions solidaires, différents modules sur site et à l'extérieur, etc.

Qui assure l'encadrement des séjours ?

La direction du séjour de cohésion est assurée par des cadres expérimentés. Des tuteurs de maisonnée encadrent les volontaires au quotidien. Tous sont recrutés pour leurs compétences et bénéficient d'une formation SNU.

Les filles et les garçons sont-ils séparés ?

Les séjours de cohésion sont mixtes mais pas les dortoirs. Pendant la journée, les volontaires sont regroupés dans une maisonnée d'une dizaine de jeunes encadrés par un tuteur.

Une tenue est-elle obligatoire ?

Oui, la tenue est remise aux volontaires et aux encadrants lors de leur arrivée au centre.

Et pour un jeune en situation de handicap ?

Des aménagements sont mis en place au cas par cas afin de permettre la participation de tous. Le SNU est inclusif et universel.

Etape 2 : la mission d'intérêt général (MIG)



IRVIN ET LES RESTOS DU CŒUR

Le 01.03.2020

[GÉNÉRATION SNU] ÉPISODE 1 – IRVIN ET LES RESTOS DU CŒUR

Irvin, 16 ans, faisait partie des 2 000 premiers volontaires du Service national universel (SNU). Après une première phase de cohésion à Vesoul, il a poursuivi son aventure SNU à...



AUGUSTIN ET LES POMPIERS DU PATRIMOINE

Le 04.05.2020

[GÉNÉRATION SNU] ÉPISODE 2 – AUGUSTIN ET LES POMPIERS DU PATRIMOINE

Atteint d'autisme, Augustin fait partie des 2 000 premiers volontaires du Service national universel (SNU). Découvrez sa mission d'intérêt général auprès des pompiers de Maubeuge.



CÉLIA ET LE 68^e RÉGIMENT D'ARTILLERIE

Le 10.08.2020

[GÉNÉRATION SNU] ÉPISODE 3 - CÉLIA ET LE 68^e RÉGIMENT D'ARTILLERIE D'AFRIQUE

Célia, 16 ans, a choisi de réaliser la sienne au 68^e régiment d'artillerie d'Afrique, à la Valbonne. Retour sur son expérience en vidéo.



ALBAN ET LA PROTECTION CIVILE

Le 16.09.2020

[GÉNÉRATION SNU] ÉPISODE 4 : ALBAN ET LA PROTECTION CIVILE

La Mayenne a été un département sévèrement touché par l'épidémie de la Covid-19. Alban, 16 ans, a voulu aider la population de son territoire à faire face à cette crise.



Pour visualiser ces vidéos de 2 minutes chacune, une connexion internet est nécessaire

Comment ça marche une MIG ?

Une fois le séjour de cohésion réalisé, chaque volontaire effectue, près de chez lui, **une mission d'intérêt général**. Chaque département propose plusieurs missions que les jeunes peuvent découvrir et auxquelles ils peuvent candidater.



Quels domaines ?

Solidarité, santé, éducation, culture, sport, environnement et développement durable, citoyenneté, etc.



Où ?

Associations, corps en uniforme (pompiers, gendarmes, etc.), collectivités territoriales, services publics.



Quand ?

Tout au long de l'année (minimum 84 heures) hors temps scolaire, l'année qui suit le séjour de cohésion.



Des exemples ?

Contribution à un chantier de restauration du patrimoine, participation à l'organisation d'un événement culturel, sportif ou à l'animation dans une structure pour personnes âgées, etc.



Et après ?

À l'issue de la mission, une attestation est remise à chaque volontaire.



Bonus

Un accès à une plateforme d'apprentissage du Code de la route et, au terme de la mission, une première inscription offerte à l'examen du Code.

Questions-réponses sur les MIG

Est-ce que je dois faire ma MIG pendant les vacances scolaires ?

La MIG est réalisée dans l'année qui suit le séjour de cohésion, hors temps scolaire. Elle peut être réalisée pendant les vacances ou non, de manière continue ou non, c'est un accord avec la structure d'accueil.

Ai-je le choix entre différentes MIG ?

Après le séjour de cohésion, vous avez accès à toutes les missions proposées dans votre département sur votre espace volontaire. Vous pourrez alors candidater à celles qui vous intéressent et échanger avec les responsables des structures d'accueil.

Comment se renseigner sur la MIG ?

Vous découvrez les différents types de missions pendant le séjour de cohésion, dans le cadre de la thématique « Découverte de l'engagement » et de la vie quotidienne des maisonnées. Des forums et des rencontres avec des bénévoles sont aussi organisés pendant le séjour.

Etape 3 : l'engagement volontaire *non obligatoire dans le parcours*

À l'issue de la mission d'intérêt général, chaque volontaire peut s'engager et participer au renforcement d'une société fraternelle et solidaire en rejoignant les formes d'engagement existantes, comme le Service civique ou les réserves (par exemple la réserve civique).



Pour qui ?

Les jeunes de 16 ans à 25 ans.



Durée ?

De 3 mois à 1 an.



Les missions ?

Elles s'effectuent dans le cadre des dispositifs d'engagement existants : Service civique, sapeur-pompier volontaire, réservistes, volontariat des Armées ou de la Gendarmerie, bénévolat associatif, etc., et concernent des secteurs très variés : l'accompagnement des personnes, la préservation du patrimoine, l'environnement, la défense et la sécurité, etc.



Inscrivez-vous dès
maintenant
à partir du site

snu.gouv.fr

SUIVEZ-NOUS

#SNUjyvais